

N° : 500-06-000977-195

DENIS GAUTHIER

Demandeur

c.

BOMBARDIER INC.

et

ALAIN BELLEMARE

et

JOHN DI BERT

Défendeurs

---

**DEMANDE POUR L'ÉMISSION D'UNE ORDONNANCE DE  
CONFIDENTIALITÉ ET DE MISE SOUS SCÉLÉS**  
(Articles 12, 25 et 49 C.p.c.)

---

À L'HONORABLE CHRISTIAN IMMER, J.C.S., JUGE GESTIONNAIRE DE LA PRÉSENTE INSTANCE, SIÉGEANT  
DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LA DÉFENDERESSE BOMBARDIER INC. EXPOSE  
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:

1. Conformément à l'échéancier établi par les parties le 12 octobre 2021, tel que modifié le 11 février 2022 et entériné par la Cour le 14 février 2022, la présente *Demande pour l'émission d'une ordonnance de confidentialité et de mise sous scellés* est produite au dossier de la Cour de manière concomitante à la communication, par les Défendeurs, de leur plan d'argumentation contestant la *Demande de bene esse du Demandeur pour permission de modifier la Demande d'autorisation*, laquelle incorporait à titre de pièce R-1 un projet de *Demande d'autorisation modifiée* (la « **Demande de modification** » et la « **Demande d'autorisation modifiée** »).
2. La présente demande fait également suite à la communication, par le Demandeur, du rapport d'expertise du Professeur Ramy Elitzur du 15 janvier 2022 (le « **Rapport Elitzur** ») le 17 janvier 2022 et en vertu duquel Bombardier inc. a produit une *Demande pour l'émission d'une ordonnance de confidentialité et de mise sous scellés* le 17 février 2022 (la « **Demande de confidentialité concernant le Rapport Elitzur** »).
3. Les pièces au soutien de la Demande d'autorisation modifiée ayant fait l'objet de la Demande de confidentialité concernant le Rapport Elitzur sont les suivantes :
  - a) **Pièce P-39** : *Expert report of Dr. Ramy Elitzur dated January 15, 2022*, en ce qui a trait aux paragraphes 15 iii), 15 iv), 19, 22, 27 c), 30, 50 à 55, 61 à 77, 81, 84, 86, 116 et 117, ainsi que les pages 70 à 72, 74, 75 et 77 à 79 dudit Rapport
  - b) **Pièce P-42** : *Transcript of the deposition of John Di Bert, dated January 18, 2021*, en ce qui a trait aux portions identifiées en surbrillance jaune.

- c) **Pièce P-43:** XE-JDB-1
  - d) **Pièce P-44:** XE-JDB-3
  - e) **Pièce P-45 :** XE-JDB-2
  - f) **Pièce P-46 :** XE-JDB-4
  - g) **Pièce P-49, en liasse :** *John Di Bert's answers to undertakings further to his deposition of January 18, 2021, and an unofficial English translation of his table of answers to undertakings*
  - h) **Pièce P-50 :** 4a.01
  - i) **Pièce P-51 :** 4a.02
  - j) **Pièce P-52:** 4a.03
4. Parmi les pièces qui s'ajoutent aux pièces susmentionnées et que le Demandeur cherche à ajouter au soutien de la Demande d'autorisation modifiée, les pièces P-47 (XE-JDB-5) et P-48 (XE-JDB-6) reproduisent ou contiennent elles aussi des informations commercialement sensibles qui dépassent ce qui est déjà connu et devrait être connu du public.
  5. La divulgation des informations contenues dans les pièces P-47 et P-48 pose un risque sérieux à un intérêt commercial important de Bombardier inc. et de la société dans son ensemble, que seule l'ordonnance recherchée peut pallier.
  6. Plusieurs des informations financières contenues dans les documents faisant l'objet de la présente demande ont trait à des contrats qui sont toujours en cours d'exécution et qui sont protégés par des clauses de confidentialité.
  7. De plus, pendant la période entourant les faits qui font l'objet du présent litige, Bombardier inc. a procédé, tel qu'annoncé publiquement, à la vente et à la cession de plusieurs divisions et programmes, dont notamment : la vente de son secteur d'activité Transport à Alstom, la vente de ses activités Aérostructures à Spirit AeroSystems Holding, Inc., la vente du programme de jets régionaux CRJ à Mitsubishi Heavy Industries, la vente du programme d'avions Q Series à De Havilland Aircraft of Canada Limited (anciennement Longview Aircraft Company of Canada Limited) et la cession de sa participation restante de l'avion CSeries à Airbus et au gouvernement du Québec.
  8. La divulgation des informations confidentielles faisant l'objet de la présente demande pourrait causer préjudice à Bombardier inc. ainsi qu'aux tierces parties qui sont désormais propriétaires des divisions et programmes vendus ou cédés par Bombardier inc depuis 2017.
  9. De plus, les conditions régissant les transactions susmentionnés contiennent des clauses de confidentialité qui imposent à Bombardier inc. de préserver la nature confidentielle des informations se rapportant aux activités d'affaires des divisions et programmes vendus et/ou cédés.
  10. Les justifications fournies aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de la présente demande s'appliquent *mutatis mutandis* aux documents faisant l'objet de la Demande de confidentialité concernant le Rapport Elitzur du 17 février 2022 et constituent des motifs additionnels au soutien de ladite demande.

11. À la lumière de ce qui précède, Bombardier inc. sollicite l'intervention de la Cour afin qu'elle déclare que les pièces P-47 et P-48 sont confidentielles et en ordonne la mise sous scellés.
12. De plus, la Demande d'autorisation modifiée, à ses paragraphes 20.1, 20.2, 66.2 à 66.10, fait référence à certains documents et/ou informations visés par la présente demande ainsi que par la Demande de confidentialité concernant le Rapport Elitzur (les « **Passages visés concernant la Demande d'autorisation modifiée** »).
13. Conséquemment, Bombardier inc. sollicite l'intervention de la Cour afin qu'elle déclare que les Passages visés concernant la Demande d'autorisation modifiée sont confidentiels et en ordonne le caviardage avant que la Demande de modification ne soit déposé au dossier de la Cour, le cas échéant et advenant que la Demande de modification soit accueillie en tout ou en partie.
14. Les effets bénéfiques de l'ordonnance recherchée dépassent ses effets préjudiciables.
15. La présente demande est bien fondée en fait et en droit.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :**

**ACCUEILLIR** la présente Demande pour l'émission d'une ordonnance de confidentialité et de mise sous scellés de la Demande d'autorisation modifiée et de certaines pièces à son soutien, advenant que la Demande de modification soit accueillie en tout ou en partie;

**DÉCLARER** que les documents suivants sont confidentiels :

- **Pièce P-47:** XE-JDB-5
- **Pièce P-48:** XE-JDB-6

**DÉCLARER** que les Passages visés concernant la Demande d'autorisation modifiée sont confidentiels.

**ORDONNER** en raison de leur nature confidentielle, la mise sous scellés des documents cotés à titre de pièces P-47 et P-48 au soutien de la Demande d'autorisation modifiée, advenant que la Demande de modification soit accueillie, en tout ou en partie.

**ORDONNER** qu'advenant que la Demande de modification soit accueillie, en tout ou en partie, que les Passages visés concernant la Demande d'autorisation modifiée soient caviardés avant que le Demandeur ne procède, le cas échéant, au dépôt de la Demande d'autorisation modifiée au dossier de la Cour.

**LE TOUT**, sans frais sauf en cas de contestation.

Montréal, le 28 février 2022

*Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.*

---

**NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

(M<sup>es</sup> Jean G. Bertrand, Ad. E., François-David Paré, Francesca  
Taddeo et Giacomo Marchisio)

Avocats de la défenderesse Bombardier Inc.

1, Place Ville Marie, bureau 2500

Montréal (Québec) H3B 1R1

Téléphone : 514.847.4747

Télécopieur : 514.286.5474

[jean.bertrand@nortonrosefulbright.com](mailto:jean.bertrand@nortonrosefulbright.com)

[francois-david.pare@nortonrosefulbright.com](mailto:francois-david.pare@nortonrosefulbright.com)

[francesca.taddeo@nortonrosefulbright.com](mailto:francesca.taddeo@nortonrosefulbright.com)

[giacomo.marchisio@nortonrosefulbright.com](mailto:giacomo.marchisio@nortonrosefulbright.com)

Notre référence : 1001062492

**NO: 500-06-000977-195**

**COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre des actions collectives)  
DISTRICT DE MONTRÉAL**

**DENIS GAUTHIER**

Demandeur

c.

**BOMBARDIER INC.**  
et  
**ALAIN BELLEMARE**  
et  
**JOHN DI BERT**

Défendeurs

**DEMANDE POUR L'ÉMISSION D'UNE  
ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ ET  
DE MISE SOUS SCÉLÉS**  
(Articles 12, 25 et 49 C.p.c.)

**ORIGINAL**

BO-0042

# 1001062492

Me Jean Bertrand, Ad. E.  
Me François-David Paré  
Me Francesca Taddeo  
Me Giacomo Marchisio

**NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L.,  
s.r.l., AVOCATS**

1, Place Ville Marie, bureau 2500  
Montréal (Québec) H3B 1R1 CANADA  
Téléphone : +1 514.847.4747  
Télécopieur : +1 514.286.5474

[jean.bertrand@nortonrosefulbright.com](mailto:jean.bertrand@nortonrosefulbright.com)  
[francois-david.pare@nortonrosefulbright.com](mailto:francois-david.pare@nortonrosefulbright.com)  
[francesca.taddeo@nortonrosefulbright.com](mailto:francesca.taddeo@nortonrosefulbright.com)  
[giacomo.marchisio@nortonrosefulbright.com](mailto:giacomo.marchisio@nortonrosefulbright.com)